

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 42

Evaluation Périodique Indépendante (EPI) des droits
fondamentaux à Genève - Contribution de la société
civile



Les droits fondamentaux consacrés par
la Constitution genevoise sont-ils
respectés, protégés et mis en oeuvre ?
Plus de 20 organisations de la société
civile genevoise proposent un état des
lieux de la réalisation des droits humains
dans le Canton.

Nous avons le plaisir de vous inviter à la
présentation de notre rapport.

En présence de M. Antonio Hodggers,
Président du Conseil d'Etat et de M.
Sami Kanaan, Maire de Genève

Mardi 2 avril 2019

Palais Eynard

(4, rue de la Croix-Rouge)

17h - 20h

AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE



PROGRAMME

Accueil et ouverture

Marguerite Contat, ancienne co-présidente de l'Assemblée constituante genevoise

Thomas Büchi, ancien co-président de l'Assemblée constituante genevoise

Mickaël Repellin, co-président de REGARD

Léa Winter & Cédric Chatelanat, Groupe de travail EPI (REGARD)

Remise du rapport aux autorités

Sami Kanaan, maire de la Ville de Genève

Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat de Genève

Présentation du rapport

Julia Montefusco Lechenne, directrice, VOIE F/Réseau Femmes (art. 15)

Lorena Parini, co-présidente, Fédération genevoise des associations LGBT (art. 15)

Selim Neffah, président ad interim du Glaj-ge (art. 23)

Dominique Diserens, secrétaire centrale, Impressum (art. 28)

Damien Chervaz, avocat, ASLOCA (art. 38)

Alain Bolle, directeur, Centre Social Protestant (art. 39)

Quelle mise en oeuvre de l'art. 42 ?

Michel Hottelier, ancien constituant, professeur de droit à l'Université de Genève

Cyril Mizrahi, ancien constituant, président de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) du Grand Conseil

Patricia Schulz, ancienne membre du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, ancienne directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes

Modération par Céline Zuber-Roy, ancienne co-présidente de l'Assemblée constituante genevoise, membre de la Commission des droits de l'Homme (droits de la personne) du Grand Conseil

Conclusion

Christophe Golay, Académie de droit international humanitaire et de droits humains

Verrée